

actuelles. Les Nations Unies n'en devront pas moins laisser à leurs forces la liberté de faire tout ce qui sera utile en vue d'empêcher les agresseurs communistes nord-coréens de se replier sur une nouvelle base, dans la péninsule, d'où ils pourraient se lancer de nouveau à l'attaque d'une population pacifique.

En troisième lieu, une fois la paix rétablie, le peuple coréen doit être assuré qu'aucune nation n'exploitera, à son avantage particulier, la situation actuelle de la Corée. Cela veut dire une Corée qui sera responsable de sa propre défense dans le cadre de notre système de sécurité collective. Et surtout cela signifie que les éléments communistes subversifs, dirigés de l'extérieur, ne diviseront pas et ne troubleront pas le pays.

Quatrièmement, il faudrait poser en principe que, dans l'instauration d'une Corée unie et libre, il ne sera rien fait qui puisse inspirer des craintes à ses voisins. On a parlé, dans les journaux et ailleurs, du rôle que la péninsule de Corée a joué dans les invasions du continent asiatique. Aucun acte ne doit être et ne sera posé en Corée qui puisse le moindrement justifier la crainte qu'un membre des Nations Unies ait d'autres desseins que celui de rendre au peuple coréen une pleine mesure de souveraineté nationale. La Corée ne menace la sécurité d'aucun de ses voisins; c'est elle qui, ces dernières années, a tremblé devant l'un au moins de ces voisins.

Mon cinquième principe, c'est que les gouvernements libres d'Asie devraient assumer une part importante de responsabilité dans la tâche de conseiller le peuple coréen sur le mode de gouvernement qu'il doit adopter et sur les moyens à prendre pour y arriver. Les pays d'Asie et de l'ouest du Pacifique ont apporté une collaboration remarquable aux travaux des Nations Unies. Nous devrions tirer pleinement parti du jugement de ces nations quand il s'agira de déterminer l'avenir de la Corée dans les jours difficiles qui se préparent.

#### **5. Message du général MacArthur au Commandant en chef des Forces nord-coréennes (1<sup>er</sup> octobre 1950)**

La défaite prochaine et totale et la destruction complète de vos forces armées et de votre potentiel de guerre sont maintenant inévitables. Afin que les décisions des Nations Unies soient exécutées avec un minimum de nouvelles pertes en vies humaines et en biens, je vous somme, en ma qualité de Commandant en chef des forces des Nations Unies, vous et les forces placées sous vos ordres, en quelque endroit de la Corée qu'elles se trouvent, de déposer les armes sur le champ et de mettre fin aux hostilités en vous soumettant au contrôle militaire que j'établirai. Je vous somme également de libérer immédiatement tous les prisonniers de guerre et internés civils des Nations Unies que vous détenez, de leur assurer protection, soins et entretien et de les faire transporter immédiatement vers les lieux que je désignerai. Les forces de la Corée du Nord, y compris les prisonniers de guerre entre les mains du Commandement des Nations Unies, continueront à être traitées conformément aux usages et pratiques civils et seront autorisées à retourner dans leurs foyers aussitôt que possible. Je compte que vous déciderez promptement de saisir l'occasion qui vous est offerte d'éviter de nouvelles et inutiles effusions de sang et destructions de biens.